

Début réunion : **11 h 00**Fin réunion : **12 h 40****Présence**

Etienne AMIGUES	x	@
Muriel BELZONS	x	@
Dominique BOURGAU	x	@
Chris COLLINS	x	@
Myriam COLLINS	x	@
Solène CONSIGNY		@
Matthieu COURTIADÉ	x	@
Valérie du CHÉNÉ	x	@
France DAYNAC	x	@
Michel DAYNAC		@
Maylis FONTAINE		@
Dominique GUEGAN	x	@
Gille LESTEL	x	@
Valérie SEGONNE	x	@
Yves SEGONNE	x	@

x = Présence  
 @ = Diffusion courriel  
 # = Diffusion papier

**prochaine réunion**

**1<sup>er</sup> sept.**  
**11h**

## Compte Rendu n°101

### de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aucune remarque formulée concernant le CR100 de la réunion précédente. Celui-ci est validé.

**Ordre du jour :**

- Inscription ado(s) au chantier 2017
- Travaux aménagement place du rond pour 2017
- Mobilier et aménagements pour le bar
- Convention d'aménagement avec la commune
- Budget fonctionnement culturel pour le comité Vie Associative
- Questions diverses

***Inscription adolescents du village au chantier 2017***

Le chantier de bénévoles est un chantier adulte, avec un âge minimum de participation fixé à 18 ans. À titre exceptionnel, le CA a décidé de permettre aux ados de Coustouge de participer, dans la mesure où ils ne logent pas sur le campement. Il s'agit d'une dérogation à la règle, pour un seul adolescent à la fois, qui nécessite une validation du CA.

Lors du dernier CA du 12 mai, nous avons validé l'inscription de Jason pour les 4 semaines de chantier. Le CA a également décidé que l'Ormeau prenne en charge les frais de participations de repas pour les repas de midi (soit 90€ pour les deux sessions). Les frais d'inscription à Rempart de 40€ étant à régler à Rempart par ses parents, avec une inscription officialisée comme pour tous les autres bénévoles.

Florian souhaite également participer au chantier cette année pour la première semaine. Le chantier est complet et il n'y a plus de place libre pour l'inscription de Florian, ce qui pose question.

Le débat est engagé et deux questions essentielles se sont posées:

- Est-ce que l'on inscrit un second ado cet été, sachant que Matthieu sera seul pour encadrer le chantier ?
- Dans la négative, comment tranche-t-on ? désinscription partielle de Jason ou refus de l'inscription de Florian.

La question de la relation conflictuelle entre Jason et Florian ne se pose qu'en second temps. C'est une donnée qu'il y a lieu cependant de prendre en compte, car il s'agit de 2 ados et non de 2 adultes : en effet, sur le chantier, ces ados sont confiés à la responsabilité du chef de chantier, et de l'association organisatrice, et donc son organe décisionnaire, à savoir le Conseil d'Administration.

- Matthieu rappelle le principe de base des inscriptions pour l'ensemble des bénévoles, qui donne la priorité à la chronologie de l'enregistrement des demandes de participation. À ce titre, le chantier est complet et l'inscription de Florian ne peut être validée pour cette année (mais peut être effectuée pour l'année prochaine le cas échéant)
- Yves, Etienne, Gilles et Muriel souhaitent que la décision soit prise par le chef de chantier qui est le premier concerné. Matthieu, en qualité de chef de chantier et de président, demande, après avoir donné son point de vue de chef de chantier, que le débat soit porté par le CA, et que la décision soit prise par ce dernier. Le chef de chantier appliquera la décision prise par le CA.
- Matthieu, en qualité de chef de chantier, indique que pour garantir le meilleur accueil sur le chantier, il faut se limiter à la règle établie, soit 1 seul ados + 1 seul bénévole issu de foyer inscrits sur une même session.
- Dominique B. se propose, le cas échéant, d'encadrer les ados avec Matthieu, en s'occupant plus particulièrement de Florian.
- Valérie S propose qu'exceptionnellement, cette situation n'ayant pas été anticipée, une autre dérogation soit accordée cette année pour Florian, en accueillant 2 ados en même temps sur le chantier pendant la première semaine, afin que ce dernier puisse participer.
- Matthieu indique qu'il serait préférable que la discussion et la décision ne soient pas prises dans l'analyse du cas particulier de la présente situation, mais dans le cas général applicable à également à l'avenir, lorsque la question se représentera.
- Yves propose que la participation de Florian soit acceptée en sur-inscription, avec une période d'essai. En cas de problème, la participation de Florian serait écourtée.
- Dominique G précise que l'avis du chef de chantier s'appuie sur une expérience d'accueil de plus de 39 sessions de bénévoles sur 14 années de chantier dont il faut tenir compte.
- Dominique G rappelle que l'inscription d'un ados sur le chantier constitue déjà une dérogation, et que l'accueil d'un second ados est une dérogation à la dérogation, et n'est donc pas à envisager.
- Matthieu rappelle que dans le cas où le CA déciderait d'inscrire un second ado sur le chantier, cette décision engagera l'ensemble du CA et une présence et attention supplémentaire sera attendue et demandée par le chef de chantier tout au long de cette période afin de garantir et s'assurer du bon déroulement du séjour de chacun.

## VOTE

Suite à ces échanges, le CA se prononce sur les deux questions suivantes :

**Question 1** : à l'unanimité, le CA vote de ne pas procéder à la désinscription de Jason, qui reste donc inscrit pour le chantier pour les 4 semaines

**Question 2** : par 10 voies pour et 2 voies contre, il est décidé d'inscrire exceptionnellement un second ado sur la première semaine de chantier.

Cette décision du CA doit être accompagnée de dispositions spécifiques d'assistance du chef de chantier, qui étant seul à assurer l'encadrement technique et pédagogique, dispose de moyens limités pour garantir de bonnes conditions d'accueil de l'ensemble des bénévoles. Une présence et une attention accrue de chacun de ces membres est attendue par le chef de chantier sur le chantier durant cette première semaine de chantier.

Les frais de repas sont pris en charge par l'Ormeau pour Florian également. Ses parents procéderont à son inscription via Rempart en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site web de Rempart, et en réglant les frais d'inscription.

### *Travaux aménagement place du rond*

---

Matthieu présente le plan de la proposition globale d'aménagement de la place du Rond finalisé. Celui-ci est adopté par le CA. Il sera présenté au Conseil Municipal de la commune pour recueil des remarques éventuels et validation.

Pour la planification de la saison 2017 il est adopté le principe de poursuite de la réalisation des calades devant les habitations coté Sud de la place jusqu'à la terrasse de l'Ormeau incluse. Puis engager les aménagements à l'entrée du Rond selon l'avancement. L'aménagement devant les pas de portes des habitations côté Nord, n'étant pas garantie d'être achevé si lancé cette année en seconde session, sera réalisé ultérieurement.

### *Mobilier pour le bar et aménagements*

---

Suite à accord décisions du dernier CA, plusieurs propositions et devis sont présentés. Il est décidé :

- **Vaisselle** : accord du CA pour l'achat du meuble vaisselier bois 130x200(h)x40 pour 699€ TTC. Frais de livraison en sus pour environ 50€. Matthieu est chargé de l'achat. *En attente car en rupture de stock chez le fournisseur.*
- **Ballon d'Eau Chaude Sanitaire** : accord du CA pour installation d'un BECS de 200l dans la bibliothèque pour un montant de 428€ de matériel. Accord également du CA pour installer un point d'eau dans la bibliothèque, çà la demande de Myriam. Prévoir les fournitures supplémentaires. Chris est chargé des achats.
- **Ferme porte** : accord du CA pour l'achat et l'installation d'un ferme-porte sur porte principale pour un montant de 83€. Chris est chargé de l'achat des fournitures.

Les travaux d'aménagement seront programmés durant l'été lors de la présence des bénévoles.

## *Convention d'aménagement*

---

Matthieu préparera une convention d'aménagement avec la commune, à soumettre à M. le Maire, afin que l'intervention et la responsabilité de l'association soient définies et cadrées.

## *Budget fonctionnement culturel pour le comité Vie Associative*

---

Sur proposition du président, un budget annuel de fonctionnement pour le développement et le soutien des actions culturelles de l'Ormeau est alloué par le CA au comité Vie Associative. Ce budget est fixé annuellement à la somme de 800€ et applicable dès le présent exercice de 2017. Valérie C (Vie Associative) et Myriam (bibliothèque) sont autorisées à engager les dépenses correspondantes, dans la limite du budget établi. Il sera rendu compte au CA régulièrement des dépenses effectuées et de leur emploi, en collaboration avec la trésorière, et à minima une fois par an.

## *Questions divers*

---

- l'activité yoga est financièrement équilibrée pour la saison 2016-2017. Il n'y a donc pas lieu de prévoir un équilibrage des comptes par l'association.
- Matthieu présente des échantillons de pierres pour les calades, ramassés sur les bords de chemins alentour. Les pierres mises en place l'an passé sont trop petite, nous emploierons des pierres plus grosses, comme sous le passage couvert. Investigations à poursuivre.
- Préparation du campement pour l'accueil des bénévoles le samedi 8 juillet à 8h30.
- Reçu ce jour notification d'une aide financière de 1000€ de l'état pour le chantier de bénévoles 2017, via la direction de la jeunesse et des sports.

## *À FAIRE - SUITE À DONNER*

---

- Demander un arrêté de voirie par la commune règlementant le stationnement et la circulation des véhicules durant les travaux sur la place du Rond **Matthieu**
- Faire demande occupation de l'espace public durant les travaux, avec emprise chantier et plan d'installations de chantier. **Matthieu**
- Établir convention d'aménagement avec la commune de Coustouge **Matthieu**
- Prévoir des plots de fondation à l'angle de la terrasse de l'Ormeau pour fixation de poteaux pour tonnelle. Obtenir accord de la commune. **Matthieu**
- Établir convention d'aménagement à la commune et la soumettre à l'accord de M le Maire. **Matthieu**

Le présent Compte Rendu  
a été établi par  
**M. COURTIADÉ**  
à l'issue de la réunion  
et relu par D. BOURGAU et  
V. du CHÉNÉ